

Privilège

[Français]

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, vous allez entendre, lors de ce débat, précédent après précédent, argumentations juridiques, arguments techniques, toutes sortes de choses, mais l'argument fondamental, ce sont les privilèges des Canadiens, dont nous sommes les fiduciaires, dont nous sommes responsables. Maintenant, c'est le temps pour ce premier ministre (M. Mulroney), pour ce ministre des Finances (M. Wilson), de reconnaître leurs responsabilités, de répondre aux exigences de notre système parlementaire. Que le ministre des Finances démissionne, parce qu'il était, par son ministère, négligent, parce qu'il avait permis à tout un Budget d'être révélé avant la date appropriée devant la Chambre. Il a fait offense aux privilèges de chaque Canadien et de chaque Canadienne en leur disant d'avoir confiance dans notre système, d'avoir confiance dans notre Parlement, d'avoir confiance dans leur gouvernement, et surtout dans la position la plus délicate, la plus fragile et la plus importante après celle de premier ministre: celle de ministre des Finances.

C'est pour cela, monsieur le Président, que si vous m'accordez par votre décision une cause *prima facie* de privilège, pas seulement pour les députés des deux côtés de la Chambre, pas seulement pour la Chambre elle-même, mais pour tous les Canadiens et les Canadiennes, je serais prêt, à votre disposition, à présenter une motion afin de permettre que la Chambre puisse décider du résultat final.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

L'hon. Ed Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce matin, lorsqu'il est arrivé à la Chambre, le ministre des Finances (M. Wilson) a prétendu que l'on portait atteinte à ses privilèges de député. Je dis au ministre des Finances que ce sont plutôt les privilèges autres députés qui ont été violés par suite de l'incompétence et de l'irresponsabilité totale d'un ministre des Finances qui aurait dû démissionner ce matin.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: L'illustration la plus claire nous est fournie par le ministre lui-même: appuyé par le premier ministre (M. Mulroney), qui se joindra au débat, je l'espère, il arrive à la Chambre, ne démissionne pas, alors qu'il devrait le faire, soulève la question de privilège et n'est

même pas assez—je choisis mes mots avec soin—responsable pour présenter une motion visant à renvoyer cette question pour examen à un comité. C'est ce que le ministre aurait dû faire, et il n'a même pas présenté la motion.

Le gouvernement qui est le nôtre depuis un certain nombre d'années est complètement branché sur la république au sud de notre pays. Il est à la veille de découvrir, et je dis ceci au ministre et au premier ministre, ce qu'est la suprématie du Parlement et de la démocratie parlementaire.

Lorsque le ministre a pris la parole, trop brièvement, il a dit qu'il n'y avait eu aucune négligence, que des mesures de sécurité très strictes avaient été prises. A se demander comment cette fuite a pu se produire. Nous ne savons trop que penser de ces deux déclarations et il faudra les examiner de près, mais nous sommes certains d'une chose, en tout cas. Le ministre des Finances a dit qu'il s'était rendu à la Chambre le plus tôt possible. Or, ce n'est pas exact. Le gouvernement a appris la nouvelle vers 17 h 30 hier et le ministre aurait dû être à la Chambre à cette heure-là.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre de la Justice (M. Lewis) a appelé le chef de l'opposition (M. Turner) et moi-même pour nous demander de collaborer à ce scénario totalement inacceptable. Il aurait fallu plutôt que le ministre des Finances, en apprenant hier cette importante fuite dont il est responsable en dernier recours, vienne à la Chambre dire ce qui s'était passé et donne sa démission, en homme d'honneur.

Des voix: Bravo!

• (1150)

M. Broadbent: Cette tradition de suprématie parlementaire et de responsabilité ministérielle n'est pas un aspect secondaire de notre forme de démocratie. Aux États-Unis, les ministres ou plutôt les secrétaires du Cabinet ne sont pas tenus de rendre des comptes au Congrès. Si un président commet une erreur, le seul recours de la population américaine est la procédure exceptionnelle de l'impeachment.

Dans notre système, les ministres doivent tous les jours rendre des comptes, en présumant qu'ils comprennent qu'ils doivent rendre ces comptes à la Chambre des communes. Or, nous n'avons jamais eu d'exemple plus flagrant de leur incompréhension de la démocratie parlementaire que celui de ce matin.